



CONTRAT CADRE D'ABONNEMENT SaaS

WebFil Global©

Edition KezaKel – version Premium 2026.1

CONTRAT-CADRE D'ABONNEMENT AUX SERVICES WEBFIL GLOBAL ©

Version Premium 2026.1 (modèle)

Entre les soussignés :

1) SARL KEZAKEL

78, chemin de la Riverette – 09210 Lézat-sur-Lèze – France

SIRET : 812 686 053 00024

Représentée par Monsieur Frédéric SALAÜN, en qualité de Gérant

Email : contact@webfil.fr – Tél. : 05.67.55.81.37

Ci-après « l'Éditeur »

ET

2) Le Client

Personne morale de droit privé, généralement association ou fondation à but non lucratif, gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux

Ci-après « le Client »

Préambule

L'Éditeur édite et exploite la solution WebFil Global © et ses modules associés (WebFil Self ©, WebFil Mobile ©, WebFil Family ©, WebFil Logistique ©, WebFil Achats Fournisseurs ©, Resto d'Ici.net ©), proposée en mode SaaS (Software as a Service).

Le Client souhaite accéder aux Services pour gérer des activités de restauration collective, traçabilité, gestion d'effectifs/convives, régimes et allergies, ainsi que des flux logistiques, au sein de ses établissements et services.

Les Parties conviennent de ce qui suit.

ARTICLE 1 – Objet

1.1. Le présent contrat-cadre (« Contrat ») définit les conditions dans lesquelles l’Éditeur concède au Client un droit d'accès et d'utilisation des Services en mode SaaS, ainsi que les conditions de support et maintenance applicative.

1.2. Les Conditions particulières (bon de commande et/ou avenant) précisent notamment : périmètre des Services, nombre de comptes/profils, sites couverts, prix, périodicité de facturation et date d'effet. En cas de contradiction, les Conditions particulières prévalent.

ARTICLE 2 – Définitions

« Services » : l'ensemble des fonctionnalités accessibles en ligne via WebFil Global © et modules commandés.

« Compte / Profil » : identifiant et moyen d'authentification associés à un utilisateur nommé.

« Données » : données importées, saisies ou générées via les Services, incluant, le cas échéant, des données de santé (régimes, allergies, menus adaptés, certificats médicaux nécessaires à la restauration).

« Anomalie » : dysfonctionnement reproductible imputable aux Services.

« Jour ouvré » : lundi à vendredi, hors jours fériés en France.

ARTICLE 3 – Accès SaaS, comptes et sécurité

3.1. Accès. Les Services sont accessibles via navigateur (Chrome/Mozilla) et/ou applications mobiles, au moyen d'identifiants individuels.

3.2. Comptes. Le Client s'engage à (i) créer/attribuer des comptes nominatifs, (ii) retirer les accès en cas de départ, (iii) ne pas partager les identifiants.

3.3. Sécurité. Le Client veille à la sécurité de son SI (postes, réseau, Wi-Fi, terminaux). L’Éditeur met en œuvre des mesures de sécurité adaptées (chiffrement des flux, journalisation, sauvegardes). L’authentification multifacteur (MFA) est disponible et recommandée ; elle peut être rendue obligatoire selon le périmètre et les risques.

3.4. Traçabilité. Les accès et actions significatives peuvent être journalisés afin d'assurer la traçabilité et la sécurité.

ARTICLE 4 – Hébergement (HDS), localisation et sous-traitants techniques

4.1. Hébergement. Les Services sont hébergés en France chez OVH (dans deux data centers distincts) disposant d'une certification HDS en vigueur.

4.2. Localisation. Les environnements de production et de sauvegarde sont localisés en France, sauf nécessité technique encadrée et documentée.

4.3. Sous-traitants. Pour l'exécution du Contrat, l'Éditeur peut recourir à des sous-traitants, notamment :

- OVH (hébergement HDS),
- Microsoft 365 (envoi d'emails transactionnels),
- Centrales d'achats/fournisseurs alimentaires connectés par API (échanges nécessaires à la commande, la traçabilité et au suivi).

La liste peut évoluer ; l'Éditeur en informe le Client dans des conditions raisonnables.

ARTICLE 5 – Niveau de service (SLA) et support

5.1. Disponibilité. L'Éditeur s'engage sur un objectif de disponibilité mensuelle des Services de 99,5 % (hors fenêtres de maintenance planifiées, cas de force majeure, pannes opérateurs, indisponibilités imputables au Client ou à ses prestataires).

5.2. Maintenance planifiée. L'Éditeur peut réaliser des maintenances planifiées ; il s'efforce d'en limiter l'impact et d'en informer le Client lorsque raisonnablement possible.

5.3. Support. Le support est assuré en France, jours ouvrés, de 9h à 17h.

5.4. Incidents critiques (P1). Pour un incident critique rendant le Service indisponible ou bloquant pour une majorité d'utilisateurs, la prise en charge intervient dans un délai maximal de 4 heures ouvrées à compter de la déclaration complète par le Client (éléments de reproduction, captures, contexte).

5.5. Exclusions. Le support n'inclut pas la formation, l'assistance sur environnement Client, ni les demandes évolutives, sauf stipulation contraire ; celles-ci peuvent faire l'objet d'un devis/avenant.

ARTICLE 6 – Prix, facturation et paiement (séparation PSP)

6.1. Prix. Les prix et modalités figurent au bon de commande.

6.2. Facturation. Sauf stipulation contraire, l'abonnement est facturé mensuellement. Les factures correspondant à l'abonnement du mois m+1, seront adressées le 25 de chaque mois.

6.3. Paiement. Le paiement de l'abonnement se fait par virement bancaire, à réception de facture.

6.4. Paiements en ligne Resto d'Ici.net ©. Les paiements effectués par les utilisateurs finaux (familles/convives) via Resto d'Ici.net © sont réalisés exclusivement via un Prestataire de Services de Paiement (PSP) externe agréé (Stripe/Link). Les Editions KezaKel ne collectent, ne stockent ni ne traitent les données de cartes bancaires.

ARTICLE 7 – Durée, renouvellement et résiliation

7.1. Durée initiale. La durée minimale d'abonnement est d'un (1) an, sauf stipulation contraire au bon de commande.

7.2. Renouvellement. À l'issue, l'abonnement est renouvelé par tacite reconduction par périodes (mensuelle ou annuelle) conformément aux Conditions particulières.

7.3. Résiliation par le Client. Après la période incompressible, le Client peut résilier à l'échéance (mensuelle ou annuelle) avec un préavis de trois (3) mois par lettre recommandée AR.

7.4. Résiliation par l'Éditeur. L'Éditeur peut résilier de plein droit en cas de manquement grave (notamment non-paiement) après mise en demeure LRAR restée infructueuse 15 jours, ou en cas d'atteinte caractérisée aux droits de propriété intellectuelle.

7.5. Effets. À la date d'effet de la résiliation, l'accès est coupé, sous réserve des opérations de réversibilité prévues à l'article 10.

ARTICLE 8 – Propriété intellectuelle et restrictions

8.1. Propriété. Les Services, documentations, marques et contenus associés demeurent la propriété exclusive de l'Éditeur.

8.2. Licence d'accès. Le Client bénéficie d'un droit personnel, non exclusif et non transférable d'accès aux Services pendant la durée de l'abonnement.

8.3. Interdictions. Sont interdits : sous-licence, mise à disposition à des tiers, extraction substantielle, ingénierie inverse, contournement des mesures de sécurité, développement d'un produit concurrent en se fondant sur les Services, sauf autorisation écrite.

ARTICLE 9 – Confidentialité (NDA réciproque)

9.1. Informations confidentielles. Toute information non publique échangée (technique, commerciale, organisationnelle, financière, données, documentation, savoir-faire) est confidentielle.

9.2. Obligations. Chaque Partie s'engage à (i) n'utiliser les informations confidentielles que pour l'exécution du Contrat, (ii) les protéger avec un niveau de soin raisonnable, (iii) ne les divulguer qu'aux personnels/prestataires ayant besoin d'en connaître et soumis à confidentialité.

9.3. Exceptions. Ne sont pas confidentielles : informations tombées dans le domaine public sans faute, déjà connues, reçues légalement d'un tiers, ou divulguées sur injonction (avec notification préalable si possible).

9.4. Durée. Les obligations de confidentialité survivent trois (3) ans après la fin du Contrat.

ARTICLE 10 – Données, réversibilité et fin de contrat

10.1. Propriété des Données. Le Client reste propriétaire (ou responsable) des Données qu'il traite via les Services.

10.2. Réversibilité. En cas de fin de contrat, le Client peut demander une exportation des Données dans un format standard (ex. CSV/Excel, PDF, export base selon modules). La demande doit être formulée avant la date d'effet ou dans les 30 jours suivants.

10.3. Suppression. Sauf obligation légale, l'Éditeur supprime ou anonymise les Données dans un délai de soixante (60) jours après l'export, puis purge des sauvegardes selon cycles techniques.

10.4. Assistance. Toute assistance de réversibilité dépassant l'export standard peut être facturée au tarif en vigueur, sur devis.

ARTICLE 11 – Protection des données personnelles (RGPD) – Accord de sous-traitance

11.1. Rôles. Le Client est Responsable de traitement ; l'Éditeur est Sous-traitant.

11.2. Instructions. L'Éditeur traite les données uniquement sur instruction documentée du Client.

11.3. Sécurité. L'Éditeur met en œuvre des mesures de sécurité appropriées, notamment contrôle d'accès, chiffrement des flux, journalisation, sauvegardes, cloisonnement, et procédures de gestion d'incident.

11.4. Violation de données. L'Éditeur notifie le Client de toute violation de données personnelles dans un délai maximum de soixante-douze (72) heures après en avoir eu connaissance, et coopère aux démarches.

11.5. Sous-traitants ultérieurs. Le Client autorise les sous-traitants mentionnés à l'article 4 ; l'Éditeur s'assure qu'ils présentent des garanties suffisantes.

11.6. Assistance. L'Éditeur assiste le Client (dans une mesure raisonnable) pour répondre aux demandes des personnes concernées et aux obligations (PIA, registre, etc.).

11.7. Données de santé. Lorsque des données de santé sont traitées, l'Éditeur s'assure que l'hébergement est opéré par un prestataire certifié HDS et que les mesures de sécurité sont adaptées.

ARTICLE 12 – Responsabilité

12.1. Obligation de moyens. L'Éditeur est tenu à une obligation de moyens.

12.2. Exclusions. L'Éditeur n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'exploitation, perte de chance, perte de profit, préjudice d'image, etc.).

12.3. Plafond. Sauf faute lourde/dolosive ou manquement relatif aux données personnelles, la responsabilité totale de l'Éditeur est plafonnée au montant des sommes effectivement payées par le Client au titre des douze (12) derniers mois d'abonnement précédent le fait générateur.

12.4. Responsabilités Client. Le Client est responsable de l'adéquation des Services à ses besoins, de l'usage, des paramétrages, et de la conformité de ses traitements de données (bases légales, information, etc.).

ARTICLE 13 – Force majeure

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement dû à un événement de force majeure au sens du Code civil.

ARTICLE 14 – Cession

Le Client ne peut céder le Contrat sans accord écrit préalable de l'Éditeur.

ARTICLE 15 – Droit applicable et juridiction

Le Contrat est soumis au droit français. Tout litige relève des tribunaux compétents de Foix (Ariège).

ARTICLE 16 – Intégralité et non-validité partielle

Le Contrat, les bons de commande et avenants constituent l'intégralité de l'accord. La nullité d'une clause n'affecte pas les autres dispositions.

ARTICLE 17 – Élection de domicile

Les Parties élisent domicile à leurs sièges respectifs.

SIGNATURES

Fait à _____, le ____/____/____

Pour le Client (nom, qualité, signature, cachet) :

Pour la SARL KEZAKEL (Frédéric SALAÜN, Gérant, signature, cachet) :